

Communiqué de presse sur la communication des entreprises en matière de RSE
Publication du 10ème Bilan du Groupe Alpha

Mai 2014

En matière de communication RSE, les travailleurs ne sont toujours pas à la fête !

Le printemps n'annonce pas seulement la fête des travailleurs, il annonce également la fête annuelle des assemblées générales des actionnaires. Pour la dixième année, le Centre Etudes et Prospective du Groupe ALPHA a réalisé une évaluation de la qualité des informations sociales publiées dans les documents de référence remis aux actionnaires.

Si la majorité des entreprises se conforment à la loi et fournissent au moins une information sur chacun des items du décret d'application de la loi dite Grenelle II, les travailleurs et le travail ne sont toujours pas à la fête.

Quelle est la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) vis-à-vis des travailleurs, qu'ils soient salariés de l'entreprise ou salariés d'une entreprise externe ? Comment les entreprises se comportent concrètement dans les situations humaines difficiles ? Les éléments publiés dans les documents de référence relèvent trop souvent de la communication institutionnelle et ne permettent pas aux lecteurs de comprendre si l'entreprise est socialement responsable ou pas.

Depuis dix ans, les constats ne varient guère : les plus grandes entreprises françaises continuent à discourir sur la responsabilité sociale et leurs bonnes pratiques, mais elles ne confrontent toujours pas ce qu'elles écrivent avec la réalité vécue par les salariés ; la RSE n'est toujours pas un sujet de dialogue social. Par ailleurs, certains sujets qui, malheureusement, sont souvent associés à des drames humains (sous-traitance, traitement des réorganisations et restructurations, par exemple) font l'objet d'un traitement médiocre ou inexistant depuis plus de 10 ans. Même les entreprises les mieux classées selon nos critères ne les traitent pas correctement. Tandis que la catastrophe du Rana Plaza peine à déboucher sur des actions concrètes de la part des entreprises concernées, seules six entreprises du CAC 40 se conforment à la loi en essayant de fournir une information de qualité sur la sous-traitance et seulement quatre proposent une information de qualité sur le respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Autre constat : la plupart des grandes entreprises considèrent que les sujets sociaux sont des facteurs de risque pour l'entreprise, sa réputation, son bon fonctionnement. Et, pourtant, l'information qu'elles délivrent ne permet pas de comprendre en quoi les politiques sociales mises en œuvre par les directions d'entreprise sont une réponse auxdits risques.

En matière de RSE, la période récente est à la concrétisation d'initiatives « légales » : le dépôt d'une proposition de loi sur le devoir de vigilance des entreprises donneuses d'ordre pour ce qui se passe dans la chaîne de sous-traitance par des parlementaires français, l'adoption par le parlement européen d'une directive relative au reporting extrafinancier. Le Gouvernement profitera-t-il du mouvement pour renforcer un dispositif réglementaire à la peine pour rendre crédible la RSE ?

Contact presse : Caroline Olivier (caroline.olivier@groupe-alpha.com) et 01 53 62 70 63